



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/5/Add.12
28 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 27 FÉVRIER 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Du 17 au 19 février 1995, il semble que 42 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera en annexe à la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 3 835.

Le 27 février 1995

ANNEXE

Informations sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés par la Force de protection des Nations Unies

(17-19 février 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3794	17 février	09 h 03	09 h 20	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un hélicoptère Mi-8/HIP qui a été identifié visuellement par un hélicoptère de l'ONU, à 27 kilomètres à l'est de Zenica. Le signal a continué de se déplacer vers cette ville avant de s'évanouir. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3795	17 février	14 h 22	14 h 44	Des avions AWACS et la chasse de l'OTAN ont établi un contact radar avec un appareil, sans doute un hélicoptère, à 10 kilomètres à l'ouest de Mostar. Le signal a traversé la frontière croate, puis s'est évaporé à 8 kilomètres à l'ouest de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie et le Gouvernement croate.	Nord-ouest Basse Faible
3796	17 février	17 h 48	17 h 58	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un hélicoptère, sans doute un hélicoptère, à 15 kilomètres au nord de Doboj. Le signal a poursuivi son chemin avant de s'évanouir à 6 kilomètres au nord de Doboj. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Basse Faible
3797	17 février	21 h 15	21 h 26	Des informations parvenues au personnel de la FORPRONU ont fait état d'un signal radar, sans doute celui d'un hélicoptère, à 8 kilomètres au sud-est de Velika Kladusa. Le signal a poursuivi son chemin en traversant la frontière croate, puis s'est évaporé à 15 kilomètres au sud de Glina. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Nord-est Inconnue Faible
3798	17 février	23 h 05	23 h 08	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère non identifié traversant la frontière et pénétrant dans la zone d'exclusion aérienne à 20 kilomètres au sud de Glina. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
3799 à 3803	17 février	22 h 00	22 h 30	Le personnel de la FORPRONU a observé cinq hélicoptères en formation en ligne faisant route au sud-est en provenance de Tuzla. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3804	17 février	22 h 15	22 h 30	À l'aide d'un viseur de nuit, le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère faisant route au nord-ouest en direction de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Ouest Faible Basse
3805	17 février	22 h 35		À l'aide d'un viseur de nuit, le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère faisant route au sud-est à partir de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Est Basse Faible
3806 et 3807	17 février	22 h 40		À l'aide d'un viseur de nuit, le personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères faisant route au nord-ouest en direction de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Est Basse Faible
3808	17 février	22 h 45		À l'aide d'un viseur de nuit, le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère faisant route à l'est à partir de Tuzla et entendu des tirs d'artillerie antiaérienne au moment où l'appareil a pénétré dans le territoire contrôlé par les Serbes de Bosnie. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Est Basse Faible

...

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3809	17 février	23 h 23	23 h 28	À l'aide d'un viseur de nuit, le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère faisant route à l'est à partir de Tuzla et virant vers le sud. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible
3810 à 3812	17 février	23 h 42	23 h 55	À l'aide d'un viseur de nuit, le personnel de la FORPRONU a observé trois hélicoptères volant à 12 kilomètres au sud de Zivinice. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3813	18 février	00 h 00	00 h 12	À l'aide d'un viseur de nuit, le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère faisant route à l'est en provenance de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Est Basse Faible
3814	18 février	00 h 00	00 h 12	À l'aide d'un viseur de nuit, le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère faisant route à l'ouest en direction de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Ouest Basse Faible
3815	18 février	00 h 35	00 h 41	À l'aide d'un viseur de nuit, le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère faisant route à l'est à partir de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Est Basse Faible
3816	18 février	06 h 26	06 h 28	Des avions AWACS ont établi un contact radar, sans doute avec un hélicoptère, à 3 kilomètres au sud de Zaluzani; le signal s'est évanoui à 2 kilomètres à l'est de cette ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Basse Faible
3817	18 février	08 h 55	08 h 57	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17/HIP décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3818	18 février	11 h 30	11 h 33	Des avions AWACS ont établi un contact radar, sans doute avec un hélicoptère, à 45 kilomètres à l'est de Banjaluka; le signal s'est évanoui à 12 kilomètres au nord de ce point. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Basse Faible
3819	18 février	14 h 33	14 h 45	Des avions AWACS et la chasse de l'OTAN ont établi un contact radar avec un hélicoptère bleu et blanc frappé d'une croix rouge, qui a également été observé par le personnel de la FORPRONU, volant à 20 kilomètres au sud de Tuzla et dont le signal s'est évanoui à 10 kilomètres au nord de cette ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible
3820	18 février	22 h 08	22 h 15	Des avions AWACS ont établi un contact radar, sans doute avec un hélicoptère, à 17 kilomètres au sud-est de Gornji Vakuf; le signal s'est évanoui à 20 kilomètres au sud de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
3821	18 février	18 h 45	18 h 47	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère inconnu se posant à Coralici. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
3822	18 février	19 h 35	19 h 37	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère inconnu décollant de Coralici. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible

/ . . .

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3823	18 février	23 h 10	23 h 14	Des avions AWACS ont établi un contact radar, sans doute avec un hélicoptère, à 57 kilomètres au nord-ouest de Banja Luka; le signal s'est évanoui à 60 kilomètres à l'ouest de cette ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Basse Faible
3824	18 février	23 h 33	23 h 36	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère survolant Coralici à basse altitude et faisant route au sud. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
3825	19 février	00 h 08	00 h 42	Le système aéroporté d'alerte rapide de l'OTAN a établi un contact radar, sans doute avec un hélicoptère, à 20 kilomètres au sud-ouest de Prejidor. L'appareil s'est alors rendu, en passant par Dubica, à l'aérodrome militaire de Pleso Zagreb. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Inconnue Faible
3826	19 février	03 h 03	03 h 43	Des informations reçues par le personnel de la FORPRONU ont fait état d'un signal radar à 35 kilomètres au nord-est de Sarajevo, qui s'est évanoui à Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Inconnue Faible
3827	19 février	03 h 44	04 h 20	Des informations reçues par le personnel de la FORPRONU ont fait état d'un signal radar à 55 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka, qui s'est évanoui à Banja Luka. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Inconnue Faible
3828	19 février	03 h 44	04 h 26	Des informations reçues par le personnel de la FORPRONU ont fait état d'un signal radar à 50 kilomètres au sud de Banja Luka, qui s'est évanoui à Banja Luka. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Inconnue Faible
3829	19 février	04 h 00	04 h 30	Des informations reçues par le personnel de la FORPRONU ont fait état de trois signaux radar près de Tuzla, qui ont traversé la frontière et se sont évanouis près de Lipovac. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Inconnue Faible
à 3831					
3832	19 février	09 h 09	09 h 14	La chasse de l'OTAN a établi un contact radar, sans doute avec un hélicoptère, à 25 kilomètres à l'ouest de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Inconnue Faible
3833	19 février	13 h 35	13 h 40	Des avions AWACS ont établi un contact radar, sans doute avec un hélicoptère, près de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Inconnue Faible
3834	19 février	13 h 36	13 h 48	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc frappé d'une croix rouge décollant de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
3835	19 février	20 h 05	20 h 12	Des informations radar reçues par le personnel de la FORPRONU ont fait état d'un signal radar à l'aérodrome de Pleso Zagreb, qui s'est évanoui près de Bihać après avoir traversé la frontière et pénétré en Bosnie-Herzégovine. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Inconnue Faible